



MANITOU BF

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 39.668.399 Euros

Siège social : 430, rue de l'Aubinière – BP 10249 - 44158 Ancenis Cedex

857 802 508 R.C.S. NANTES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2022

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de la délégation ou de l'autorisation	Date d'échéance	Montant autorisé	Utilisation	Montant résiduel au 31 décembre 2021
Délégation pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du DPS	17/06/2021 (résolution 22)	16/08/2023	8 millions d'euros ¹	Néant	8 millions d'euros
Délégation pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange	17/06/2021 (résolution 23)	16/08/2023	8 millions d'euros ¹	Néant	8 millions d'euros
Délégation pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec suppression de DPS par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)	17/06/2021 (résolution 24)	16/08/2023	8 millions d'euros ¹ avec une limitation à 20 % du capital par an	Néant	8 millions d'euros Et 20% du capital par an
Autorisation d'augmenter le montant des émissions	17/06/2021 (résolution 25)		Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15 % du montant de l'émission initiale		Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15 % du montant de l'émission initiale
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	17/06/2021 (résolution 26)	16/08/2023	8 millions d'euros	Néant	8 millions d'euros
Délégation par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature	17/06/2021 (résolution 27)	16/08/2023	10 % du capital ¹	Néant	10 % du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou de certains mandataires sociaux	17/06/2021 (résolution 28)	16/08/2024	2 % du capital au jour du Conseil d'administration	Néant	2 % du capital au jour du Conseil d'administration

¹ Plafond commun.